

FORMATION RECYCLAGE AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DE PERSONNE (A3 P)



DUREE
31 heures

PRE-REQUIS

- Carte professionnelle en cours de validité (dans les 24 mois avant échéance)



Effectif

Maximum : 15 personnes

Intervenants

Formateur issue du métier de la protection Rapprochée
Responsable pédagogique : B.LACOMME

Validation

Evaluation pédagogique des connaissances par mise en situations pratiques.

Maintien des connaissances

Obligation tous les 5 ans. ;

Moyens Pédagogiques

Véhicules, radios,
Matériels de secours

Les « + » de votre formation

- ➔ Délai d'accès rapide I
- ➔ Titre reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles de niveau IV
- ➔ Permet d'évoluer vers un niveau III
- ➔ Possible accessibilité à la formation de chauffeur VTC

Objectifs de la formation

A la fin de l'action de formation les stagiaires maîtriseront :

- La préparation et l'organisation d'une mission,
- La mission de protection : anticipation des dangers, mise en sécurité suite à des menaces
- Une troisième mission est intégrée à ces deux premières : relation client, communiquer, porter assistance aux personnes

Contenu de la formation

- **ACTUALISATION DES CONNAISSANCES JURIDIQUES** : 08 heures
- **PREMIERS SECOURS ET ASSISTANCES AUX PERSONNES** : 07 heures
- **PREPARER, ORGANISER LA PROTECTION D'UNE PERSONNALITE** : 02 heures
 - Préparation
 - Recueil des informations
 - Les différents rôles
 - Les itinéraires
 - Les règles de bienséance
- **MISSION DE PROTECTION DE PERSONNE** : 07 heures
 - Assurer les différents déplacements (portes, escaliers, foules ect..)
 - Embarquement / : débarquements de véhicule selon différents dispositifs

Règlementation

Code de Sécurité Intérieure
Arrêté du 27 février 2017

Dates de session

Stage Inter-Entreprise : voir date sur : www.adapsa.com

Stage Intra-Entreprise : Dates à votre convenance

